

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 13 mars 2025

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- Approuve les comptes financiers uniques 2024
- Approuve l'affectation des résultats
- Vote les budgets primitifs 2025
- Approuve le bail à ferme avec la SCEA de Randan
- Approuve le tarif « nettoyage et frais annexes » pour les salles des fêtes
- Approuve la dissimulation de la fibre optique rue des écoliers
- Approuve la dissimulation de la fibre optique chemin de la Marquise de Vivens

Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name of the secretary.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECO, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503001

OBJET : APPROBATION COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2025

Sous la présidence de Madame Mireille PALMIER, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		417 327,08 €	412 393,13 €	
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice	603 149,15 €	976 123,62 €	207 904,21 €	507 597,34 €
Totaux	603 149,15 €	1 393 450,70 €	620 297,34 €	507 597,34 €
Résultat de clôture		790 301,55 €	- 112 700 €	
	Besoin de financement		- 112 700 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES		111 000 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement		223 700,00 €	
	Excédent total de financement			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250313-2503001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 223 700.00 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 566 601.55 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire

A blue circular official stamp of the Mairie de Civens is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE CIVENS' and 'R.F.'.

Mireille PALMIER, adjointe
(Lors du vote du compte financier unique)



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECO, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503002

OBJET : APPROBATION COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025 ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Mireille PALMIER, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		68 258,01 €		263 210,51 €
Part affectée à investissement		0,00 €		
Opérations de l'exercice	95 788,38 €	111 471,96 €	36 358,76 €	28 539,00 €
Totaux	95 788,38 €	179 729,97 €	36 358,76 €	291 749,51 €
Résultat de clôture		83 941,59 €		255 390,75 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		255 390,75 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		31 000,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		20 000,00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		244 390,75 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250313-2503002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 83 941.59 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire



Mireille PALMIER, adjointe
(Lors du vote du compte financier unique),

Fabien MARTINON
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503003

**OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025
COMMERCE**

Sous la présidence de Madame Mireille PALMIER, adjointe, l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		21 266.19 €	0,00 €	13 375.41 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	2 020.15 €	8 589.12 €	0 €	3 659.96 €
Totaux	2 020.15 €	29 855.31 €	0 €	17 035.37 €
Résultat de clôture		27 835.16 €		17 035.37 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		17 035.37 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		17 035.37 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

04214000212503003003 qu'indiqués ci-dessus en euros,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 17 035.37 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- 27 835.16 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 13 mars 2025

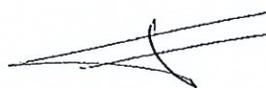
Christophe GUILLARME
Maire



Mireille PALMIER, adjointe
(Lors du vote du compte financier unique)



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fablen MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECO, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503004

OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025 RESIDENCE SENIORS

Sous la présidence de Madame Mireille PALMIER, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		34 073.74 €	215 926.26 €	0 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	255.75 €	0 €	€	215 926.26 €
Totaux	255.75 €	34 073.74 €	215 926.26 €	215 926.26 €
Résultat de clôture		33 817.99 €	0 €	
	Besoin de financement		0 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement		0 €	
	Excédent total de financement		33 817,99 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250313-2503004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 0 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- 33 817.99 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire



Mireille PALMIER, adjointe
(Lors du vote du compte financier unique)



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECO, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD
Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME
Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503005

OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2025 CIMETIERE PAYSAGER

Sous la présidence de Madame Mireille PALMIER, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			0,00 €	96 205.66 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	80 019.90 €	80 150.00 €	382 818.93 €	368 342.34 €
Totaux			382 818.93 €	464 548.00 €
Résultat de clôture		130.10 €		81 729.07 €
	Besoin de financement		81 729.07 €	
	Excédent de financement		€	
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES			
	Besoin total de financement		81 729.07 €	
	Excédent total de financement			

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250313-2503005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 81 729.07 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- 130.10 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire



Mireille PALMIER, adjointe
(Lors du vote du compte administratif)



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Mireille PALMIER

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503006

OBJET : VOTE DES BUDGETS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
Considérant les crédits inscrits aux projets des budgets primitifs 2025 pour l'exercice 2025,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-Vote les Budgets primitifs 2025 en équilibre (montant total des 5 budgets : 4 134 625.70 €) :

- **Principal : 3 247 257,10 €**
Fonctionnement : 1 515 101,55 €
Investissement : 1 732 155,55 €
- **Assainissement : 528 884,75 €**
Fonctionnement : 195 837,00 €
Investissement : 333 047,75 €
- **Commerce : 84 706,69 €**
Fonctionnement : 36 335,16 €
Investissement : 49 370,53 €
- **Cimetière paysager : 239 959,17 €**
Fonctionnement : 80 680,10 €
Investissement : 159 279,07 €
- **Résidence séniors : 33 817,99 €**
Fonctionnement : 33 817,99 €
Investissement : 0 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire

Fabien MARTINON
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250313-2503006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Joëlle BAYARD, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503007

OBJET : BAIL FERMIER SCEA DE RANDAN

Monsieur le Maire propose de signer un bail fermier avec la SCEA de RANDAN - 115 allée des pins - 42110 CIVENS dont les associés sont :

- Monsieur Michaël MORAIS, gérant
- Monsieur Jean-Yves DUPUY.

Les parcelles mises à la location sont numérotées : A 399 et A 1212 d'une superficie de 1 hectare 02.

Monsieur le Maire propose de signer ce bail pour une durée de 9 ans avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Il prendra fin au 31 décembre 2032. Le montant annuel de la location est de 108.96 € pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il sera indexé sur l'indice de référence 122.55.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail fermier avec la SCEA de RANDAN

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire

Fabien MARTINON
Secrétaire de séance



A black ink handwritten signature.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Joëlle BAYARD, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503008

OBJET : TARIF NETTOYAGE ET FRAIS ANNEXES SALLES DES FETES

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif « nettoyage et frais annexes » dans le cas d'une mise à disposition de la salle avec utilisation du matériel (vidéo projecteur, micro, wifi...) plus un nettoyage complet.

Ce tarif serait fixé à 200 euros à partir du 1er avril 2025 applicable aux 2 salles des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce tarif de 200 € à compter du 1er avril 2025

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Fabien MARTINON

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503009

OBJET : DISSIMULATION FIBRE OPTIQUE ET TELECOM RUE DES ECOLIERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation « fibre optique et télécom » rue des écoliers

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Cablage optique rue des écoliers	2 700€	70.0 %	1 890 €
GC FT Rue des écoliers	12 200 €	70.0 %	8 540 €
TOTAL			<u>10 430 €</u>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Réfection éclairage route de Feurs (RD 107) "dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250313-2503009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Christophe GERARD
Membres absents ayant donné pouvoir : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Joëlle BAYARD donne pouvoir à Dominique DUBOIS, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Christophe GUILLARME
Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Olivier FAJWISIEWICZ, David BEFORT

N° 2503010

OBJET : DISSIMULTION FIBRE OPTIQUE ET TELECOM CHEMIN DE LA MARQUISE DE VIVENS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation « fibre optique et télécom » Chemin de la Marquise de Vivens

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Câblage optique	8 700€	70.0 %	6 090 €
Câblage cuivre	3 000€	100.0 %	3 000 €
GC FT	45 000€	70.0 %	31 500 €
TOTAL			<u>40 590 €</u>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Réfection éclairage route de Feurs (RD 107) "dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.**

A Civens, le 13 mars 2025

Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.